

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU PETR TOLOSAN

Séance du 10 février 2016

L'an deux mille seize, le 10 février, les membres de l'Assemblée délibérante du PETR Pays Tolosan dument convoqués, se sont réunis à 18 h 30 dans la salle de mariages de la mairie de Saint-Sauveur.

Votants :

4C : Roland CLEMENCON, Alain CLUZET, Denis DULONG, Yvan GONZALEZ, Didier LAFFONT,

CCCB : Sabine GEIL-GOMEZ, Herveline JACOB, Véronique CHENE, Thierry SAVIGNY, Daniel ANTIPOT, Joël CAMART, Patrice SEMPERBONI, Frédéric MARTIN,

C3G : Daniel CALAS, Edmond VINTILLAS, Véronique MILLET, Philippe SEILLES, Jean-Claude MIQUEL, Didier CUJIVES, André FONTES, Brigitte GALY,

CCF : Philippe PETIT, Guy NAVLET, Edmond AUSSEL, Colette SOLOMIAC, Daniel DUPUY, Jacques OF, Francis BERGON, Marina DAILLUT

CCSG : Jean-Claude ESPIE, Nicolas ALARCON, Chantal AYGAT, Gérard JANER, Jean-Luc LACOME, Jean-Louis FLORES, Marie-Laure BAVIERE, Gilles MARTIN, Christian OUSTRI,

CCVA : Jean-Marc DUMOULIN, Éric OGET, Jean-Michel JILIBERT, Didier ROUX, Wilfrid SABIRON, Robert SABATIER, Roger VIALAS

Absents excusés ayant donné procuration: Nicolas ANJARD, Vincent LAVIGNOLLE, Jean-Paul VASSAL, Janine GIBERT, Michel ANGUILLE

Absents: Hugo CAVAGNAC, Jean BOISSIERES

Secrétaire de séance : Véronique MILLET

Domaine : Administration Générale
Délibération n°: 16/24

Nombre de délégués : 47

Quorum : 24

Date de convocation : 02-02-2016

Membres présents : 45

Membres absents excusés : 05

Suppléants : 05

Objet : Choix des lieux pour la tenue de Conseil Syndicaux

Le Président expose à l'Assemblée que, conformément à ce qui avait été proposé, le Président s'est attaché à trouver une salle dans une autre communauté de communes que celle du Frontonnais. Quatre communes de Save et Garonne ont été sollicitées, mais elles n'avaient pas de salles disponibles pour nous accueillir.

En conséquence, le Conseil Syndical se déroule à la mairie de Saint Sauveur qui a pu et bien voulu nous accueillir.

Dans un esprit de consensus et de proximité, il est important de permettre que nos Conseils Syndicaux puissent se délocaliser dans tout le territoire.

Le Président propose au Conseil Syndical de délibérer pour que les réunions du Conseil Syndical ne se déroulent pas toutes à Rouffiac-Tolosan, et qu'elles puissent se dérouler dans les communes de son périmètre qui voudront bien l'accueillir.

L'exposé du Président entendu,

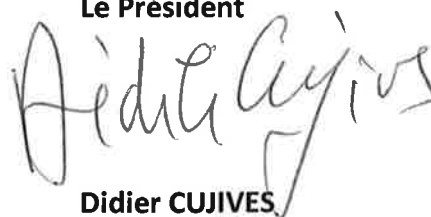
Et, après en avoir délibéré,

Le Conseil Syndical approuve à l'unanimité la tenue des Conseils Syndicaux dans des communes du territoire autre que celle de Rouffiac-Tolosan.

Ainsi délibéré les : jour, mois et an désignés, au registre sont les signatures

Pour extrait conforme, le 10 février 2016.

Le Président



Didier CUJIVES

Certifié exécutoire après transmission à la Préfecture et publication
Fait et délibéré en séance du 10 février 2016
Au registre sont les signatures